

## Plateforme Mon Master : en terminer avec un amateurisme délétère

Alors que le processus d'entrée en master n'est pas encore terminé, la plateforme Mon Master (MM) fait apparaître une somme de dysfonctionnements importants mettant en difficulté tant les étudiant·es et l'application réelle du droit à poursuite d'études que les responsables de formation, sommé·es de colmater les brèches d'un système à la dérive sans aucun moyen de le faire. Le SNESUP-FSU rappelle que chaque étudiant·e titulaire d'une licence doit pouvoir s'inscrire dans un master dont la licence lui a permis d'acquérir les pré-requis.

Cette situation tranche avec l'autosatisfaction de la Ministre qui, à longueur de communication dans la presse, fait croire à une réussite – laquelle ne trompe personne – soutenue par les discours de certains ou certaines VP formation qui attribuent la responsabilité des problèmes rencontrés aux responsables de formations qui auraient classé un nombre insuffisant de dossiers. Pourtant, alors que les établissements multiplient les rustines (multiplication des plateformes, dont "e-candidat") pour affecter des candidat·es, ses services envisagent dans le même temps de modifier la plateforme pour permettre un traitement au fil de l'eau de nouvelles candidatures pendant l'été. Dans l'urgence, les services du ministère demandent ainsi l'ajout d'adresses génériques par diplôme sur la plateforme MM et un engagement des collègues à traiter les dossiers reçus pendant l'été, et des informations relatives à certains masters d'Île-de-France où il reste des places ont, semble-t-il, été diffusées lors d'un webinaire organisé par les services d'orientation universitaires d'Île-de-France.

Hormis le surplus de travail, il n'est pas acceptable que le ministère ajoute de l'instabilité, de l'injustice et de l'inéquité à un processus qui est encore en cours, et alors que les saisines rectorales n'ont pas encore été traitées et que les acceptations d'inscription ne sont pas encore stabilisées...

Le SNESUP-FSU demande que le ministère permette au processus d'aller à son terme et qu'une nouvelle session de candidature synchronisée soit ouverte en septembre.

Sans purger l'ensemble du problème, d'une très grande hétérogénéité selon les établissements, les disciplines, etc., le SNESUP-FSU pense qu'il faut reprendre au fond une procédure qui déstabilise en profondeur le Service Public de l'ESR : pour ce faire, il demande qu'un bilan complet de la procédure d'entrée en master soit fait au CNESER de septembre.

Au-delà de l'ouverture indispensable de places pour les étudiant·es dans certains masters, le SNESUP-FSU réitère sa demande d'une plateforme d'affectation qui permette de satisfaire les attentes des étudiant·es, en prenant notamment en compte la hiérarchisation de leurs vœux de poursuites d'études, et qui respecte le travail des équipes pédagogiques dont on ne peut pas continuer à accroître inconsidérément la charge de travail. ■

*Paris, le 12 juillet 2023*

**SUIVEZ-NOUS !**



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)